

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet RISO - ELECTRIC FORKLIFTS	S				
Solicitation No N° de l'invitation	on	I –	ate		
W010Z-14B020/A		2014-05-02			
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
W010Z-14-B020		P	W-\$HA	١L	-503-9258
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	ИS	No./N°	٧	ME
HAL-3-71254 (503)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2014-06-16	L'invitation pr	eı	nd fii	n	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
Delivery Required - Livraison ex	kigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresse Forward (HAL), LeeAnne	er toutes questions à:				uyer Id - Id de l'acheteur 1503
Telephone No N° de téléphone	9		FAX N	10	N° de FAX
(902)496-5070 ()			(902)	49	6-5016
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA AS PER INDIVIDUAL CALL U Canada	s et construction: L DEFENCE				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne co	•			_,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
i i ene nemanae a omre a commandes ne co	ummena pas aes aispositions e				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W010Z-14-B020

W010Z-14B020/A

File No. - N° du dossier

HAL-3-71254

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal503

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le paquet de demande de soumissions est fixée aux présentes et fait partie de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : Location de chariots élévateurs à fourche électriques

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Procédures pour les commandes subséquentes
- 8. Instrument de commande
- 9. Limite des commandes subséquentes
- 10. Limitation financière
- 11. Ordre de priorité des documents

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 12. Attestations
- 13. Lois applicables
- B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT
- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Assurances

Liste des annexes :

- Annexe A Besoin
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D Rapports d'utilisation des fonds Annexe E - Rapports d'utilisation quantité

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

AVIS

HAL-3-71254

Sécurité

La présente vise à informer TOUS les soumissionnaires intéressés que, pour obtenir un contrat contenant une exigence relative à la sécurité, ils DOIVENT détenir une attestation de sécurité valide délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au niveau précisé dans le présent document d'invitation. TPSGC parrainera le soumissionnaire si celui-ci ne détient pas actuellement une attestation de sécurité valide ou si le niveau de son attestation doit être réajusté. Veuillez transmettre votre demande écrite à Lee Anne Forward, par télécopieur au 902-496-5070, ou par courriel à leeanneforward@pwgsc-tpsgc.gc.ca, incluant les renseignements cidessous.

Dénomination sociale de l'entreprise
Adresse postale
Prénom et nom de famille de la personne-ressource
Numéro de téléphone de la personne-ressource
Titre de la personne-ressource
Numéro de télécopieur
Adresse électronique de la personne-ressource
Numéro d'entreprise - approvisionnement
Langue de correspondance préférée
Niveau de sécurité requis

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité à TPSGC, veuillez consulter le site Web suivant : http://ssi-iss.tpsqc-pwgsc.qc.ca/, ou téléphoner au 1-866-368-4646 (sans frais).

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TITRE : Location de chariots élévateurs à fourche électriques

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
Partie 7	7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
	7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et les Rapports d'utilisation.

2. Sommaire

Le ministère de la Défence nationale (MDN) est à la recherche d'un fournisseur de services de location de chariots élévateurs électriques à fourches par l'entremise d'une Offre à commandes individuelle régionale. Les services de location de chariots élévateurs, qui ne comprendront pas ceux du conducteur, seront fournis à mesure des besoins pour la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2016, avec la possibilité de prolonger l'entente de (2) périodes d'option d'un an.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées <u>2006</u>.

Le marché est entièrement décrit dans le document de l'appel d'offres.

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Ce bureau de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit des services d'achat au public en anglais.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

 2007-05-25
 Actif
 M0019T
 Prix et(ou) taux fermes (2007-05-25) M0019T

 2013-04-25
 Actif
 M0220T
 Évaluation du prix (2013-04-25) M0220T

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier HAL-3-71254

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique - 2 copies papier Section II: offre financière -1 copies papier Section III: attestations - 1 copies papier

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

HAL-3-71254

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe X, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) () acceptées po	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront our le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Les cartes de VISA Master Card	e crédit suivantes sont acceptées :
, , ,	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas our le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.1 Évaluation financière

1.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B, base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

- 1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> <u>limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi</u> et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

HAL-3-71254

1. Exigences relatives à la sécurité

- Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web de la <u>Direction de la sécurité industrielle</u> canadienne (<u>DSIC</u>), <u>Programme de sécurité industrielle</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

HAL-3-71254

- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC N° W0101Z-14B020

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation W010Z-14B020/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W010Z-14-B020

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503

HAL-3-71254

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du à partir de août 01, 2014 au 31 juillet, 2015

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire août 01, 2015 au 31 juillet, 2016 et août 01, 2016 au 31 juillet, 2017, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 10 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Lee Anne Forward

Titre: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 1T3 Adresse:

Téléphone : (902)496-5070 Télécopieur (902)496-5016

Courriel: leeanne.forward@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2 Chargé de projet

5.3

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Nom :	 	
Titre :		
Adresse :		
Téléphone :		
Télécopieur		
Courriel :		

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : BFC Halifax, Logistique de la BASE, a/s DIV TGEM (MDN)

7. Procédures pour les commandes

Représentant de l'offrant

Tout le matériel doit être livré à la BFC Halifax ou une destination indiquée dans la Commande subséquente à une offre à commandes. Le document fournit également des informations sur le type de matériel et la période de la location.

8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.

9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxes applicables incluses)

10. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (être achevé à l'émission de l'offre à commandes) \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2014-03-01), Conditions générales offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), <u>Conditions générales biens (complexité moyenne)</u>
- e) I'Annexe A, Besoin;
- f) I'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) I'Annexe D, Rapports d'utilisation;
- i) l'offre de l'offrant en date du (insérer la date de l'offre).

12. Attestations

12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

HAL-3-71254

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne)ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limitation des dépenses

1.	La responsabilité	totale du Canada	envers l'en	trepreneur e	en vertu du	contrat ne d	loit pas
dépasse	er la somme de	\$. Les droits	de douane	sont inclus	et les taxes	s applicables	sont en
sus.							

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

HAL-3-71254

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

4.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

4.4	Paiement par carte de crédit		
l es c	artes de crédit suivantes sont accentées :	et	

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés dans la facture soient complétés.

L'entrepreneur doit distribuer les factures et rapports comme suit:

- A) L'original et une (1) copie de la facture doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- B) Une (1) copie de la facture doit être envoyer à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. BESOIN

Le ministère de la Défence nationale (MDN) est à la recherche d'un fournisseur de services de location de chariots élévateurs électriques à fourches par l'entremise d'une Offre à commandes individuelle régionale. Les services de location de chariots élévateurs, qui ne comprendront pas ceux du conducteur, seront fournis à mesure des besoins pour la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2016, avec la possibilité de prolonger l'entente de (2) périodes d'option d'un an.

PRODUITS LIVRABLRES ET USAGE ESTIMÉ

Voir l'annexe C.

3. SÉCURITÉ

- Le fournisseur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel du fournisseur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'offrant requises au titre de la présente offre à commandes n'ont pas été émises par la DSIC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux où ces renseignements ou biens sont entreposés sans escorte.

Le fournisseur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :

- a) Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- b) Manuel de la sécurité industrielle (plus récente édition).
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- Le fournisseur doit accepter de suivre les procédures établies par Sécurité de la Formation lorsqu'il entre sur une propriété des Forces maritimes de l'Atlantique. De plus, tous les véhicules détenus ou exploités par le fournisseur pourront être fouillés à tout moment, conformément à la réglementation permanente. Les membres du personnel de l'entrepreneur doivent conserver sur eux en tout temps une carte d'identité avec photo valide émise par le gouvernement. Dans un contexte de sécurité accrue, l'accès à l'Arsenal CSM pourra être retardé ou refusé. Si l'entrée est permise, le personnel devra toujours être accompagné à l'intérieur de l'arsenal CSM, ainsi que dans les établissements et sur les navires.

4. CONDITIONS

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- La plupart des locations seront occasionnelles ou à court terme, puisque l'on ne prévoit pas utiliser les offres à commandes subséquentes pour des locations à long terme. Des exceptions peuvent toutefois survenir. L'entrepreneur concerné en sera alors avisé.
- 2. La plupart du temps, les locations seront demandées à court préavis, puisque TGEM ne peut pas forcément anticiper les besoins. L'entrepreneur doit fournir un numéro de confirmation pour les véhicules commandés vingt-quatre (24) heures à l'avance. Les exigences seront communiquées le plus rapidement possible à l'entrepreneur. Si le véhicule commandé n'est pas disponible, l'entrepreneur doit en aviser TGEM <u>au plus tard à 13 h 30 le dernier jour ouvrable avant</u> que le véhicule ne soit requis.
- 3. Le loueur est responsable de la livraison et du ramassage des équipements, sauf lorsque des dispositions ont été prises pour que le client du MDN ramasse le véhicule directement auprès du loueur. Les frais de location s'accumulent à partir de la livraison ou du ramassage par le client du véhicule, et la location se termine lorsqu'on communique avec le loueur ou que les équipements sont retournés.
- 4. Les heures de bureau sont de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi.
- 5. Le loueur est responsable de toutes les réparations mécaniques et de pneus, de l'entretien, du remplacement de pneus usés, et des réparations sur garantie de tous les équipements loués. Le ministère de la Défense nationale (MDN) n'absorbera aucun coût relié aux équipements qui tombent en panne ou qui doivent être remplacés par le loueur. La seule exception à cette règle est si l'équipement a été impliqué dans un accident causé par son utilisation par le MDN et qu'il ne fonctionne plus.
- 6. Les équipements doivent être en excellent état, et ils doivent respecter toutes les normes et règles de sécurité provinciales actuelles. Les équipements de location fournis ne doivent pas être plus vieux que cinq années de modèle. Le MDN a le droit de refuser les équipements de location non sécuritaires ou dont le fonctionnement est incertain sans que des frais ne soient imputés au MDN.
- 7. S'il y a lieu, tout véhicule loué doit être livré le réservoir de carburant plein au début de la période de location. Le plein doit être fait aux frais du locataire à la fin de chaque période de location.
- 8. L'énoncé portant sur l'âge des conducteurs potentiels doit être rayé, et les initiales d'un représentant de l'entreprise de location ainsi que d'un représentant du MDN doivent être apposées à côté de l'énoncé. **Remarque** : le MDN est autoassuré. En conséquence, il applique ses propres règles concernant la conduite de matériel mobile de soutien (véhicules et équipements).
- 9. S'il y a lieu, tous les membres du personnel qui ramassent les équipements de location d'entrepreneurs civils ou d'entreprises de location civiles fourniront à ces entrepreneurs ou entreprises un numéro de bon de commande du TGEM aux fins de confirmation. Lorsqu'un non-membre de la section de GEMT vient chercher l'équipement chez l'entrepreneur ou à l'agence de location, celui-ci doit également communiquer avec la section de GEMT par téléphone pour confirmer le numéro de bon de commande. **Remarque** : seuls les véhicules commandés directement par TGEM sont assujettis à cette disposition.
- 10. En ce qui concerne le ramassage des équipements par le personnel directement auprès du loueur, le document ci-joint (ANNEXE A) doit être rempli par le loueur avant de remettre les équipements au MDN et être signé par le loueur au terme de la période de location.

HAL-3-71254

- 11. Tout dommage constaté sur de l'équipement cueilli ou déposé chez l'entrepreneur ou à l'agence de location après la fermeture doit être signalé à la section de GEMT AVANT MIDI le jour ouvrable suivant. Le MDN se dégage de toute responsabilité si l'équipement endommagé est loué à un autre client avant que la section de GEMT n'ait été avisée des dommages ou n'ait eu l'occasion de les inspecter.
- 12. Lorsque l'entrepreneur ou l'entreprise de location ramasse les équipements auprès du MDN, tout dommage doit être pris en note et signalé au MDN avant de quitter les lieux. Le MDN ne pourra être tenu responsable des dommages signalés après que les équipements auront guitté les installations du MDN.
- 13. Une facture détaillée des réparations doit être remise à TGEM de la BFC Halifax pour tout dommage réparé par l'entrepreneur ou l'entreprise de location. Les frais de dommages ne seront payés que si les réparations sont détaillées point par point et que les coûts sont ventilés indépendamment pour toutes les pièces et la main-d'œuvre. Les factures doivent être envoyées à TGEM, bâtiment 22, BFC Willow Park, Halifax, aux soins de section des résevations du TGEM.
- 14. L'entrepreneur en location doit fournir un numéro de téléphone à utiliser en cas d'annulation ou de demande urgente en dehors des heures normales.
- 15. Toutes les factures doivent être transmises en deux exemplaires à :

BFC Halifax

Logistique de la BASE a/s DIV TGEM Réservations C. P. 99000. Succ. Forces Halifax (N.-É.) B3K 5X5

- 16. La Couronne peut, avant d'octroyer toute offre à commandes, inspecter les véhicules.
- 17. L'entrepreneur doit envoyer, tous les trimestres, le total des dépenses en vertu du contrat au gestionnaire du parc automobile, Willow Park bâtiment 1, BFC Halifax.
- 18. Aucune sous-traitance n'est autorisée, sauf approbation contraire de TGME.
- 19. Si l'entrepreneur ou l'entreprise de location remplace les équipements requis par des équipements à plus grande capacité, le prix ne sera pas modifié. Il restera le même que celui qui a été associé à la capacité des équipements commandés dans la convention d'offre permanente. Les factures de l'entrepreneur ou de l'entreprise de location doivent respecter le prix des équipements commandés.
- 20. Les offres seront examinées par TGEM de la BFC Halifax avant d'être attribuées.

5. RAPPORTS D'UTILISATION

Pendant la durée de l'offre permanente, des rapports trimestriels d'utilisation en dollars doivent être produits conformément aux directives ci-dessous.

5.1 Les rapports d'utilisation doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre

Division des services à la clientèle, Offres à commandes Immeuble D206, Arsenal CSM Forces maritimes de l'Atlantique

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

C.P. 99000, Succ. Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5 N41Vendors@forces.gc.ca

- 5.2 Les rapports d'utilisation en dollars doivent présenter les renseignements demandés dans le modèle fourni à l'annexe D et être mis en page de cette façon. Les rapports d'utilisation de produits doivent présenter les renseignements demandés dans le modèle fourni C et être mis en page de cette façon.
- 5.3 La période des rapports d'utilisation commencera à la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes. Les rapports doivent être reçus au plus tard le 15 du mois suivant le terme de l'offre permanente ou chaque période de trois mois.
- 5.4 Un rapport Néant doit être soumis si aucun service ou produit n'a été commandé durant un trimestre donné.
- 5.5 Le défaut de respecter l'exigence de présenter des rapports d'utilisation peut entraîner la résiliation de l'offre à commandes.

Amd. No. - \mbox{N}° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe B

BASE DE PAIEMENT

Électrique alimenté s'asseoir - 3 roues (avec les accessoires pour activer sur le site de charge de batterie)					
Taille en Livres	Utilisation estimée en jours	(Année 1) 2014/15	(Année 2) 2015/16	Année d'option 1 2016/17	Année d'option 2 2017/18
3000.00	100				
3500.00	100				
4000.00	100				

Électrique alimenté s'asseoir - 4 roues (avec les accessoires pour activer sur le site de charge de batterie)					
Taille en Livres	Utilisation estimée en jours	(Année 1) 2014/15	(Année 2) 2015/16	Année d'option 1 2016/17	Année d'option 2 2017/18
3000.00	100				
4000.00	100				
5000.00	100				
6000.00	50				

Électrique alimenté debout contre équilibrés					
(ave	(avec les accessoires pour activer sur le site de charge de batterie)				
Taille en Livres	Utilisation estimée en jours	(Année 1) 2014/15	(Année 2) 2015/16	Année d'option 1 2016/17	Année d'option 2 2017/18
2000.00	75				
3000.00	75				

Électrique alimenté sélecteur contrer stocks équilibrée (avec les accessoires pour activer sur le site de charge de batterie)					
Taille en Livres	Utilisation estimée en jours	(Année 1) 2014/15	(Année 2) 2015/16	Année d'option 1 2016/17	Année d'option 2 2017/18
2000.00	100				
3000.00	100				

Chariot électrique alimenté rejoindre					
(ave	(avec les accessoires pour activer sur le site de charge de batterie)				
Taille en Livres	Utilisation estimée en jours	(Année 1) 2014/15	(Année 2) 2015/16	Année d'option 1 2016/17	Année d'option 2 2017/18
2000.00	150				
3000.00	150				

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-3-71254 Buyer ID - Id de l'acheteur HAL503 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Annexe D

RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS

Annexe E

RAPPORT D'UTILISATION – QUANTITÉ

	J	RECEIVED JAN 1 3 2014	Ĵ	
Government of Canada	Gouvernement du Canada	JAIN 100 miles and a second	Contract Number / Numéro du contrat W0101Z-14B020 Security Classification / Classification de sécurité	

		REMENTS CHEC				
LISTE DE VERIFI	CATION DES EXI	GENCES RELATI	VES A LA	SÉCURITÉ (LVERS)		or leave our one
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	I-INFORMATION C	ONTRACTUELLE	STATE OF THE PARTY	SHEET		
Originating Government Department or Organizat Ministère ou organisme gouvernemental d'origine				ch or Directorate / Direction géné	rate ou l	Direction
	UIID	12		E LOGISTICS - TEME		
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	ous-traitance	3. b) Name and Add	ress of Sub	contractor / Nom et adresse du s	sous-trail	lant
4. Brief Description of Work / Brève description du tr	llavall					
Provision of electric forklifts as required	avaii					
Provision of electric torkings as required			1			
1						
5. a) Will the supplier require access to Controlled G		All Marine Control				No Yes
Le foumisseur aura-t-il accès à des marchandis					V	Non L Oul
5. b) Will the supplier require access to unclassified	military technical dat	a subject to the provi	sions of the	Technical Data Control		No Yes
Regulations?			1		A	Non L Oul
Le foumisseur aura-t-il accès à des données te sur le contrôle des données techniques?	chniques militaires n	on classifiées qui so	nt assujettie:	s aux dispositions du Règlement		
6. Indicate the type of access required / Indiquer let	una d'accès roquie			E		
6. a) Will the supplier and its employees require according	ess to PROTECTED	and/or CLASSIFIED	Information	or assets?		No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-lis (Specify the level of access using the chart in Q	acces a des rensel	gnements ou à des b	lens PROTE	GES et/ou CLASSIFIES?	TA I	Non L Oui
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	uestion /, c)	aucotlon 7 al	1			
(6, b) Will the supplier and its employees (e.g. cleans	re maintenance ner	connell regulte acces	e to restrict	od googee grane? No googee to		No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED Information	or assets is permitte	d.	1			Non L'Ou
Le fournisseur et ses employés (n. ex. nettoyeu	re nerconnol d'antre	tion) aumontale acade	a des zone	s d'accès restreintes? L'accès		Non Lin Our
a des renselgnements ou à des blens PROTEG	ES at/ou CLASSIFIE	S n'act nas autorica	.]			
(6, c) Is this a commercial courier or delivery required	ent with no overnion	at storege?			TIN	Vo Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais						Non L Oul
a) Indicate the type of Information that the supplier	will be required to a	ccess / Indiquer le ty	pe d'informa	tion august le fournisseur devra	avoir ac	cès
Canada	The second secon	/OTAN				
		TOTAN		Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la No release restrictions	diffusion					
Aucune restriction relative	All NATO countrie Tous les pays de l			No release restrictions		
à la diffusion	Tous les pays de l	UIAN	1	Aucune restriction relative à la diffusion		
				a la cilidatoli		
Not releasable	1					
A ne pas diffuser	- 3			i		
Bastella de del la	[
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Lim	ité à ;		Restricted to: / Limité à :		
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(les	s): / Préciser le(s) pay	/s :	Specify country(les): / Précis	er le(s) r	bavs:
					,,,,	200
				1		
7. c) Level of information / Niveau d'information	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
PROTECTED A	NATO UNCLASSI	EIED P	1	PROTECTED A		
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASS	1.61		PROTÉGÉ A	1 11	
PROTECTED B	NATO RESTRICTE		퓌	PROTECTED B	믐	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION			PROTÉGÉ B	1 11	
PROTECTED C	NATO CONFIDEN		#	PROTECTED C	=	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENT	10107	H	PROTÉGÉ C	1 11	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	111-1-	귀	CONFIDENTIAL	=	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		1	CONFIDENTIAL		
SECRET	COSMIC TOP SEC	RET	₹(SECRET	=	
SECRET	COSMIC TRÈS SE			SECRET	1	
TOP SECRET			7'	TOP SECRET	=	
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET		
TOP SECRET (SIGINT)	¥0)			TOP SECRET (SIGINT)		
TRÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)		
AND A CONTRACT OF THE SECOND STATE OF THE SECO						
			1			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

	Government
圖中圖	of Canada

Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat
W0101Z-14B020
Security Classification / Classification de sécurité

		1	
PART A (continued) I PARTIE A (suite)	Professional Company of the Company		
Will the supplier require access to PROTECTED a Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignemer if Yes, Indicate the level of sensitivity; Dans l'affirmative, Indiquer le niveau de sensibilité	nts ou à des biens COMSEC désignés PRO :	or assets? OTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oul
Will the supplier require access to extremely sensi Le fournisseur aura-t-ll accès à des renseignement	ilive INFOSEC Information or assets?	rêmement délicate?	V Non Yes Out
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du ma Document Number / Numéro du document :			
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B -	PERSONNEL (FOURNISSEUR)		
10. a) Personnel security screening level required / N	iveau de contrôle de la sécurité du person	nel requis	
✓ · RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ		CRET CRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT		TO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS			
Special comments: Commentaires spéciaux :			
NOTE: If multiple levels of screening a	are identified, a Security Classification Guide	must be provided.	
REMARQUE: Si plusieurs niveaux d	e contrôle de sécurité sont requis, un guide	de classification de la sécuri	
 b) May unscreened personnel be used for portion Du personnel sans autorisation sécuritaire pau 	s of the work?		No Yes Oul
If Yes, will unscreened personnel be escorted?			No Tyes
Dans l'affirmative, le personnel en question ser	a-t-II escorté?		Non Oul
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C -	MESURES DE PROTECTION (FOURNIS	SEUR)	AND THE PERSONS ASSESSED.
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENT			
11. a) Will the supplier be required to receive and sto	re PROTECTED and/or CLASSIEIED infor	mation or assets on its site or	No Yes
premises?			Non Oul
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en CLASSIFIÉS?	reposer sur place des renseignements ou	des blens PROTÈGÉS et/ou	
		E.	
 b) Will the supplier be required to safeguard COM Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des rei 			✓ Non Yes Oui
PRODUCTION			
11100011011			
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair an	d/or modification) of PROTECTED and/or O	LASSIFIED material or equipme	
occur at the supplier's site or premises? Les installations du foumisseur serviront-elles à la	a production (fabrication et/ou réparation et/o	ou modification) de matériel PRO	o⊤égé V Non Oul
eVou CLASSIFIÉ?		*	
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUF	PORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE	L'INFORMATION (TI)	
			524552741 C
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems	to electronically process, produce or store P	ROTECTED and/or CLASSIFIE	No Yes Oul
information or data? Le foumisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres	systèmes informatiques pour traiter, produire	ou stocker électroniquement o	
renseignements ou des données PROTÉGÉS et/	ou CLASSIFIÉS?		
11. e) Will there be an electronic link between the suppli	er's IT systems and the government departm	nent or agency?	No Yes
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le syst gouvernementale?	ème informatique du fournisseur et celui du	ministère ou de l'agence	Non LOui
Beatomornalia.			
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Classification de	sécurité	~ ****
80 15	9		Canadä

國 业 國	Govern
學圖	of Cana

ment Gouvernement ada - du Canada

	Contract Number / Numéro du contrat	17
e	· W0101Z-14B020	
	Security Classification / Classification de sécurité .	

·		LECKO:	η	Section and the second												
PART C - (continu	ed)	/ PA	RTIE e for	C - (suite)	se the sur	nmary ch	art below to I	ndicate the ca	tendrylie	val bna (a	al(e)le	of sa	featt	arding regulae	d at the s	unnlier's
site(s) or premis	ses															
Les utilisateurs niveaux de sau	qui	rem	requ	int le formulai le aux installa	re manue	llement d	loivent utilise	r te tableau ré	capliulat	if ci-desso	us po	ur In	dique	er, pour chaqu	e cátégoi	ie, les
	, 3		2.0				S 50	; ·	1.5							
For users comp Dans le cas des	letir	ng th	e for	n online (via l	he Interne	et), the su	mmary chart	is automatica	ly popul	ated by yo	ur res	pons	es t	o previous que	stlons.	o alalaa
dans le tableau	réc	apitu	lalif.	lai tembiissen	(10 IOIIIII	ano en n	gne.(par me	met), les repo	nses au	x question	pred	æaei	nes	sont automatic	quement	saistes
					\$	UMMARY	CHART /	TABLEAU	RECAPI	TULATÍF				•		
	-			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 								٠.				
Calegory .	1	ROTE	ाह्य .	Ç	ASSIFIED		. "	NATO		9		•		COMSEC		
Catégorie	Ľ	ROTE	GE	0	LASSIFIÉ		1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1		1					
	A	В	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO	COSMIO TOP	PR	OTECT ROTEC	É	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
1		1	1	CONFIDENTIEL		TRES	NATO .	NATO .	1	SECRET COSMIC	IA '	B	0	CONFIDENTIEL"		TRES
			1			SECRET	DIFFUSION	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	1					SECRET
Information / Assets Renseignements / Blens	s .		1.				1.		11.							
Production	Τ.		E						1.1		1		_			-
IT Media / Support 11	Т	T	1				7	1	1	1						-
IT Link / Lien électronique	1	1	1: 1			-	1		1	1						-
cion electronique	-	٠.	:						-		ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	L		l		1
			:				•		1:			307		***		
(2, a) is the descrip	atlo	n of t	hb w	ork contained	udble this	9DA D	PÁTECTER	andler OLARS	ile ena						-141-	
La description	du	trava	il vis	é par la prése	nte LVER	S est-elle	de nature P	ROTÉGÉE et	OUCLAS	SSIFIÉE?			•	1	No.	Ye
esea di														-		
If Yes, classif Dans l'affirma	y tr	nis fo	rm b	y annotating	the top a	nd botto	m in the are	a entitled "Se	curity C	lassificati	on".					
« Classification	on c	ie sé	cutil	é » au haut e	t au bas	du formu	iquant le niv laîre.	eau de secur	te dans	la case ir	itituie	80				
O 5) W/H II - 1		1.0	7													
2. b) Will the documental	mer Llon	asso	n att	à la présente	IVERS 6	PROTEC	「ED and/or (EASSIFIED?	EIEE					1	No	Yes
			2	***											Mou	السا السا
If Yes, classify attachments;	y th	is fo	rin b	y annotating	the top a	nd botto	m in the area	entitled "Se	curity C	lassificati	òn" á	nd i	ndic	ate with		
Dans l'affirma	tive	, cla	ssift	er le présent	formulair	e en indi	quant le niv	eau de sécur	té dans	la case in	titulé	8				20
	n d	le sé	curit	é » au haut e	t au bas d	lu formu	laire et indiq	uer qu'il y a	des plèc	es jointes	(p. e	x. S	ECR	ET avec		
des pièces joi	nte	sį.	. r													
			1					************				-	-			
			:			5.710			1.	٠.	1.5		•			
•			•		· .	E 60			1					*		
						٠.		• •		٠.						
₩3							(*)								.*: .	
										٠.					20	
*				*				•		100						
·.					. A 20		: .		1		*:			2		
					14		*		1							
				9				£5	1					•		0
,							:		1.							8
						15			1.							
								1.0	ľ	7						
	*								1		:					
									1							
**				*		0.		2.2	1						*	
***			***	×.												
TBS/SCT 350-163	יחלו	04/44	Ďì.		000	idhi Olan	elfication (O	assification de	bácult.	, ,				·~	7200	
4/401 000-100	1-0	V7/ 14	./		300		anivariott/ Cl	dogiii ogiioti og	Socurite					Can	ada	
					CONTRACTOR OF COMMENTS AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PA					24111-05-22 - 32 T						

		e ^a	

APPENDICE B-1, RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS

W010Z10E012 Appendice B-2 à l'Annexe B

a l'Annexe B			** HOH
			IOIAL
NOM DE L'ENTREPRISE :		Valeur d'ouverture :	\$0.00
OFFRE PERMANENTE:		moins utilisation à ce jour :	\$0.00
		•	4
PERIODE VISEE :		Solde	\$0.00
COMMANDE SUBSEQUENTE NO	DATE COMMANDE SUB.	CLIENT/NAVIRE	VALEUR COMMANDE SUB.
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00
			\$0.00

APPENDICE B-2, RAPPORT D'UTILISATION – QUANTITÉ

NOM DE L'ENTREPRISE :				
OFFRE PERMANENTE:				
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT :	T :			
NUMÉRO DE STOCK DE LA CAA PRODUIT		UNITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ TOTALE À CE JOUR